

adopté

SÉNAT

le 20 décembre 1967

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

PROJET DE LOI

autorisant l'approbation de l'échange de lettres franco-panaméen du 10 janvier 1967, concernant diverses exemptions fiscales.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'échange de lettres franco - panaméen concernant diverses

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (3^e législ.) : 466, 510 et In-8° 82.

Sénat : 40 et 65 (1967-1968).

exemptions fiscales, signé à Panama le 10 janvier 1967, dont le texte est annexé à la présente loi.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 20 décembre 1967.

Le Président,
Signé : Gaston MONNERVILLE.

Nota. — Voir le document annexé au numéro 466 (Assemblée Nationale, 3^e législature).